

ARRÊTÉ DU MAIRE N°114/2023

Le Maire de la commune de SEYSSEL (Haute-Savoie),

Vu

- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212.2, 2213.1,
- le Code de la Route,

Considérant

- la demande de Mme Mélanie SOUPPART pour une autorisation de stationnement d'un véhicule pour installation de la fibre au n° 8 quai du Rhône le mercredi 5 avril 2023.
- qu'il est nécessaire de prendre toutes les précautions pour la sécurité des usagers et des intervenants,

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Le mercredi 5 avril 2023 de 8h à 18h, Mme Mélanie SOUPPART est autorisée à faire stationner un véhicule d'intervention de type nacelle télescopique au niveau des 2 places de parking devant le 8 quai du Rhône.

ARTICLE 2 - La signalisation provisoire réglementant le stationnement sera mise en place et enlevée par le demandeur.

ARTICLE 3 - Le demandeur veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et aux lieux habituels. Ampliation sera adressée :

- à Mme Mélanie SOUPPART, 8 Quai du Rhône 74910 SEYSSEL
- à la gendarmerie de Seyssel,
- au centre technique municipal
- au centre de secours de Seyssel.

A Seyssel, le 30 mars 2023

Le Maire
Gérard LAMBERT

